



COMMUNIQUÉ AUX CITOYENS

Circulation locale – Mesures exceptionnelles

La Municipalité informe la population que la circulation est strictement limitée à la circulation locale seulement dans les secteurs touchés.

IMPORTANT : Seuls les citoyens autorisés à accéder à ces zones doivent y circuler. Afin de réduire l'impact des vagues et de contribuer à la protection des immeubles affectés, une vitesse maximale de 2 km/h est obligatoire en tout temps.

Ces mesures visent à limiter les dommages et à assurer la sécurité des résidents.

La collaboration de tous est essentielle. Tout non-respect de ces consignes pourrait aggraver la situation et compromettre les efforts de protection en cours.

Nous remercions l'ensemble des citoyens pour leur compréhension et leur coopération.